

N° DEL/2025-110

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 8 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 2 décembre 2025

PRESENTS (28)

Délégués titulaires (28) : M. FERRÉ Charles, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants : /

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme RIVET Murielle, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (7) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme AUDUREAU Agnès a donné procuration à Mme COURTEIX Nadine,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETE Gérard.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

OBJET : Tarif d'utilisation de la station d'épuration du Domaine des Monédières

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 25 novembre 2025,

M. le Président rappelle au Conseil que, suite à la modification du périmètre et des statuts de la Communauté de Communes, cette dernière a en charge « l'aménagement, la gestion et l'entretien du Village Vacances de Meyrignac l'Eglise, la voirie et réseaux divers (VRD) sur l'emprise publique du site y compris la station d'épuration, ainsi que son terrain d'implantation ».

Aussi, il convient de fixer un tarif d'accès à la station d'épuration, qui sera facturé au gestionnaire de l'équipement chaque année en fonction de sa consommation d'eau.

Ce tarif a été fixé pour 2025 à 2€/m3. Cette facturation doit permettre de rentrer dans nos frais liés à l'entretien de la station d'épuration et se doter de capacités financières durables pour assurer un service pérenne de qualité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Maintient** le tarif d'utilisation de la station d'épuration du Village Vacances de Meyrignac l'Eglise à 2,00€/m3 et un abonnement annuel de 40€,
- **Prend acte de la nécessité de délibérer pour fixer** la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2026.
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 9 décembre 2025**

Le Président,



Signature de Charles FERRÉ
Président de la Communauté de Communes
Mentadour Egletons Monédières

Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Charles FERRÉ